

**RAPPORT ANNUEL DU GOUVERNEMENT DE LA
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE**

**ETABLI CONFORMEMENT A L'ARTICLE 7-2 DE LA CONVENTION
SUR L'INTERDICTION DE L'EMPLOI, DU STOCKAGE, DE LA PRODUCTION
ET DU TRANSFERT DES MINES ANTIPERSONNEL ET SUR LEUR DESTRUCTION**

ETAT PARTIE : Algérie

DATE DE PRESENTATION : avril 2010

1 – MESURES NATIONALES D'APPLICATION : (référence : article 7, paragraphe 1-a)

1.1 MESURES CONSTITUTIONNELLES

Article 132 de la Constitution : les traités ratifiés par le Président de la République, dans les conditions prévues par la Constitution, sont supérieurs à la loi.

1.2 MESURES LEGISLATIVES

Ordonnance n°97-06 du 21 janvier 1997 relative aux matériels de guerre, armes et munitions.

1.3 MESURES REGLEMENTAIRES

- décret présidentiel n°432-2000 du 17 décembre 2000 portant ratification de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction ;
- décret présidentiel n°03-211 du 08 mai 2003 portant création, composition, fonctionnement et missions du Comité Interministériel de Suivi de la mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction ;
- décret exécutif n°98-96 du 18 mars 1998 fixant les modalités d'application de l'ordonnance n°97-06 du 21 janvier 1997 relative aux matériels de guerre, armes et munitions, modifié et complété par le décret exécutif n°04-304 du 13 septembre 2004.

1.3 – AUTRES MESURES

- des instructions particulières ont été données pour que les dispositions pertinentes de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction soient introduites dans les programmes d'enseignement des établissements de formation de l'armée algérienne.

2.1 – STOCK DE MINES ANTIPERSONNEL : (référence : article 7, paragraphe 1.b)

Les mines antipersonnel en dotation ou en stock dans les unités de l'armée algérienne étaient de l'ordre de cent soixante cinq milles quatre vingt mines antipersonnel (165080) réparties, par types et quantité, selon le tableau ci-après :

TYPES DE MINES	QUANTITE
1. Mines à pression	
▪ PMD 6	43 000
▪ PMD 6 M	7 800
▪ PMN	2 359
▪ PMA – 1	7 812
▪ GLD 115	9000
2. Mines Bondissantes	
▪ OZM	777
3. Mines à traction	
▪ POMZ 2 et POMZ 2M	71 000
▪ PROM-1	4 500
▪ PMR 2A	15 832
▪ GLD 125	3 000
TOTAL	165080

2.2 – MINES ANTIPERSONNEL DECOUVERTES APRES L'EXPIRATION DU DELAI DE DESTRUCTION PREVU PAR L'ARTICLE 4 : (référence : format amendé par la 8^{ème} Assemblée des Etats-Parties):

Néant.

3 – LOCALISATION DES ZONES MINEES : (référence : article 7 paragraphe 1.c).

3.1 – ZONES INTENSEMENT MINEES PAR L'ARMEE COLONIALE :

Les frontières algériennes de l'Est avec la Tunisie et de l'ouest avec le Maroc ont fait l'objet de verrouillage par l'armée coloniale qui avait procédé à l'installation de barrages minés dénommés « ligne Challe » et « ligne Morice ». Parmi les mines antipersonnel utilisées, il y a:

- 5 types de mines antipersonnel à fragmentation :

- . APMB 51 et 51/55 (modifiée),
- . M3 ;
- . M2A1 ;
- . M2A3.

- 5 types de mines antipersonnel à effet de souffle :

- . APID 51-53(certaines sont montées avec allumeur à pression indétectable) ;
- . APID 59(montée avec allumeur à pression indétectable ; certaines sont également munies d'alvéole de piégeage de fond) ;
- . MAPDV 59(détectables à volonté).

- 4 types de mines éclairantes(qui ne sont pas des mines antipersonnel mais font partie intégrante du barrage) :

- .Modèle 1950(MI.E.50) ;
- .Modèle 1956(MI.E.56) ;
- .Modèle combiné 1956(MI.E.C.56) ;
- .Modèle combiné 1958.

Sur le lot des 431.663 mines découvertes et détruites du 27 novembre 2004 au 31 décembre 2009, 83% sont des mines à effet de souffle contre 16% à fragmentation et 1% seulement d'éclairantes.

La densité des mines sur les lignes de la frontière Est comme de la frontière Ouest varie de 0,8 à 3,5 mines par mètre linéaire.

L'exploitation des plans des champs de mines antipersonnel datant de l'époque coloniale remis par les autorités militaires françaises, le 20 octobre 2007, n'ont pas permis d'identifier d'autres zones polluées du territoire algérien que celles découvertes auparavant par l'Armée Nationale Populaire. Il s'agit des zones où la présence de mines antipersonnel est avérée ou soupçonnée qui se répartissent comme suit :

3.1.1 – FRONTIERE EST :

- ligne Morice (1957 – 1958) : Cette ligne s'étend sur une distance de 460 Kms de Annaba à Negrine en passant par Souk-Ahras, Tébessa, El Mabioud et Bir El Ater ;
- ligne Challe (1958 – 1959) : Cette ligne s'étend d'Oum Tboul à Souk-Ahras en passant par El Ayoun, El Kala, Ain El-Assel, Taref, Bouhadjar. Elle se prolonge ensuite vers le Sud en passant par El Kouif jusqu'à Negrine.

A l'Est, à la veille de la relance des activités de nettoyage des zones minées, il restait à démanteler 379,367 kilomètres de lignes minées ou nécessitant un deuxième traitement. Au 31 décembre 2009, 245,76 kilomètres l'ont été libérant 595,534 hectares de terre. L'effort porte maintenant sur les 133,6 kilomètres restant dont :

- 68,9 sont situés en dehors du barrage ;
- 49,7 à traiter ;
- et 15 nécessitant un deuxième traitement.

3.1.2 – FRONTIERE OUEST :

Les deux lignes (Morice 1958) et (Challe 1959) sont parallèles et parfois confondues. La ligne Challe a été édifée en renforcement de la ligne Morice. A l'Ouest et au Sud Ouest, elles s'étendent sur une longueur de 700 Kms, allant de Marsa Ben M'Hidi jusqu'à Béchar en passant par les localités d'El Aricha, Mechria, Ain Sefra, Djeniène Bourezgue et Béni-Ounif.

La longueur totale des tronçons encore minés à la fin de la première phase de déminage humanitaire (1963 – 1988) était de 1.032,9 46 kilomètres de lignes minées ou nécessitant un deuxième traitement.

Au 31 décembre 2009, 153,9 kilomètres l'ont été et les terres aux alentours remises aux autorités communales. L'effort porte maintenant sur les 879 kilomètres restant où la consolidation des résultats n'a pu se faire en raison de la continuité des travaux de dépollution dans les mêmes zones d'opération.

3.2 – ZONES DE DECOUVERTE DE CHAMPS DE MINES ANTIPERSONNEL DATANT DE L'EPOQUE COLONIALE HORS CHAMPS DES BARRAGES « CHALLE ET MORICE » :

La présence de champs de mines antipersonnel hors des barrages frontaliers est signalée en certains endroits à travers le territoire national, ce qui nécessite l'intervention ponctuelle d'artificiers en vue de leur neutralisation.

Trois (03) bouchons de mines ont été découverts hors champs des barrages « Challe et Morice » et neutralisés à :

- Sidi-Medjahed (Tlemcen) d'une longueur de 54 Km, éloigné de 30 Km des barrages ;
- El-Aricha (Naâma) d'une longueur de 500 m, éloigné de 25 Kms des barrages ;
- Sétif (au Nord Ouest de l'aéroport) d'une longueur de 2 km sur 20 m de largeur.

3.3 – ZONES MINEES PAR LES GROUPES TERRORISTES :

Les zones minées par les groupes terroristes se situent essentiellement dans le nord du pays. Les mines employées par les groupes terroristes sont de fabrication artisanale et répondent parfaitement à la définition donnée par l'article 2-2 de la Convention. Une carte géographique datée du 15 janvier 2003, consignait les zones où la présence de mines est avérée ou soupçonnée, a été jointe au rapport initial de l'Algérie déposé en avril 2003.

3.4 – ZONES MINEES PAR L'ARMEE ALGERIENNE :

Compte tenu de la situation qui prévalait dans les années quatre vingt dix, la pose de champs de mines antipersonnel comme mesure de protection passive autour de certains sites sensibles et autres pylônes de haute et de très haute tension a été rendu nécessaire tant ils constituaient des cibles privilégiées des groupes terroristes.

La pose de ces champs de mines a été exécutée en 1994 et 1995.

3.5 – ZONES MINEES CONSERVEES EN SITES HISTORIQUES :

Deux (02) zones minées ont été conservées en l'état pour servir de sites historiques et de mémoire. Il s'agit de deux (02) portions de ligne « Challe » sises :

- l'une, à l'Est du pays, au lieu dit El Debdoubi El R'Mila à 3 Km de la commune d'EL Kouif dans la wilaya de Tébessa et s'étale sur 150 m de longueur sur 20 m de large ;
- l'autre, à l'Ouest, à El Menabha dans la wilaya de Béchar et s'étale sur 800 m de longueur contre 25 m de large.

Ces deux (02) zones sont dûment protégées et repérées comme sites relevant du patrimoine de la Guerre de la Libération Nationale.

4 – MINES ANTIPERSONNEL CONSERVEES A DES FINS D'INSTRUCTION ET DE FORMATION : (référence : article 7, paragraphe 1-d)

Initialement, l'Algérie avait conservé, conformément à l'article 3 de la Convention, les quantités de mines antipersonnel suivantes :

TYPES DE MINES	QUANTITE
- PMD 6	600
- PMD 6M	3000
- PMN	800
- PMA-1	610
- GLD-115	5760
- Type OZM	500
- POMZ2 ET POMZ 2M	1000
- PROM-1	220
- PMR 2A	140
- GLD 125	2400
TOTAL	15030

90 d'entre-elles ont été utilisées, entre temps, dans la formation. En 2008, l'Algérie a décidé de n'en conserver que 6.000 mines antipersonnel réparties comme suit :

Mines PMD-6	: 500
Mines PMD-6 M	: 500
Mines PMN	: 200
Mines PMA	: 200
Mines GLD-115	: 3015
Mines OZM	: 200
Mines POMZ-2 et POMZ-2M	: 200
Mines A/P PROM-1	: 100
Mines A/P PMR-2A	: 80
Mines A/P GLD125	: 1005

Une première séquence de destruction de 1000 mines antipersonnel a eu lieu le 28 décembre 2008, en présence des membres du Comité Interministériel ad hoc, de représentants des ambassades de Belgique, du Canada et de la Suède, du CICR, d'handicap International, du PNUD et de la presse locale.

Une seconde séquence de destruction de 7940 mines antipersonnel a eu lieu le 23 mars 2009, toujours, en présence du Comité Interministériel ad hoc, de représentants des ambassades de Belgique, du Canada et de la Suède, du CICR, d'handicap International, du PNUD et de la presse locale.

La première séquence de destruction de 1.000 mines antipersonnel a eu lieu le 28 décembre 2008 et a porté sur la destruction de :

Mines PMD-6	: 25
Mines PMD-6 M	: 190
Mines PMN	: 100
Mines PMA	: 100
Mines GLD-115	: 90
Mines OZM	: 100
Mines POMZ-2 et POMZ-2M	: 100
Mines A/P PROM-1	: 40
Mines A/P PMR-2A	: 15
Mines A/P GLD125	: 240

La deuxième séquence a emporté la destruction de 7940 mines antipersonnel :

Mines PMD-6	: 30
Mines PMD-6 M	: 2310
Mines PMN	: 455
Mines PMA	: 310
Mines GLD-115	: 2655
Mines OZM	: 200
Mines POMZ-2 et POMZ-2M	: 700
Mines A/P PROM-1	: 80
Mines A/P PMR-2A	: 45
Mines A/P GLD125	: 1155

Les boîtiers et les piquets en bois des mines PMD6 et PMD-6M ont été brûlés sur site.

Les boîtiers et les bobines de fil de piégeage des mines PMA-1 ont été écrasés sur site.

Les corps métalliques des mines POMZ -2 et POMZ-2M ont été fondus le 23 mars 2009 dans un atelier, en présence du Comité Interministériel ad hoc, de représentants des ambassades de Belgique, du Canada et de la Suède, du CICR, d'handicap International, du PNUD et de la presse locale.

Ce nombre de 6000 mines antipersonnel, conservées au titre de l'article 3, a été réduit les 20 et 21 octobre 2009 de 15 PMD-6M et 15 PMN utilisées lors des essais effectués sur un système d'ouverture de brèches à distance.

5 – PROGRAMME DE DESTRUCTION : (référence : article 7, paragraphe 1-f)

5.1 DESTRUCTION CONFORMEMENT A L'ARTICLE 4 :

L'Algérie a parachevé les opérations de destruction de la totalité de son stock le 21 novembre 2005, conformément à l'article 4 de la Convention. Les quantités et types de mines antipersonnel détruites étaient les suivants :

TYPES DE MINES	QUANTITE	ECHEANCE
- PMD6 - PMD 6M - PMN - PMA 1 - GLD 115	42400 4800 1559 7202 3240	Avril 2006
- TYPE OZM	277	
- POMZ-2 ET POMZ-2M - PROM 1 - PMR 2 A - GLD 125	70000 4280 15692 600	
TOTAL	150050	

L'Algérie a amorcé la destruction de son stock de mines antipersonnel le 24 novembre 2004 où un premier lot de 3030 mines a été détruit lors d'une cérémonie publique inaugurée par son excellence le Président de la République en présence d'observateurs étrangers et nationaux. D'autres séquences de destruction de lots ont eu lieu par la suite durant l'année 2005. La destruction de la totalité du stock programmé a été achevée le 21 novembre 2005 par la destruction d'un dernier lot de 3030 mines lors d'une cérémonie officielle publique tenue sous les auspices de son excellence le Président de la République. A cette cérémonie, ont été conviés des personnalités algériennes et étrangères concernées par la problématique des mines antipersonnel, des autorités parlementaires et gouvernementales, les membres du corps diplomatique accrédités à Alger, les attachés militaires accrédités à Alger, les membres du Comité interministériel de suivi de la mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction ainsi que les représentants des médias, toutes branches confondues. L'Algérie remplissait ainsi ses obligations au titre de l'article 4 de la Convention d'Ottawa, six (06) mois avant l'échéance conventionnelle fixée à avril 2006.

Récemment et en exécution de son engagement de réduire son stock de mines retenu au titre de l'article 3 de la Convention, deux (02) nouvelles séquences de destruction ont été programmées. Par ailleurs, les 20 et 21 octobre 2009, 30 mines supplémentaires ont été prélevées au titre d'essais sur un système d'arme. Le total des mines du stock algérien détruites s'élève désormais à : 160.010.

5.2 DESTRUCTION CONFORMEMENT A L'ARTICLE :

Un programme de dépollution de l'ensemble du territoire national par des unités spécialisées de l'armée algérienne a été entamé le 27 novembre 2004. Il consiste en :

- la reprise des travaux de déminage systématique menés le long des frontières depuis 1963 et arrêtés en 1988 ;
- le déminage des zones minées par l'armée algérienne dans sa lutte contre le terrorisme ;
- la neutralisation des mines antipersonnel en chaque lieu où leur présence est signalée.

5.2.1 BILAN DES OPERATIONS DE DEMINAGE SYSTEMATIQUE :

Au 31 mars 2010, la poursuite des travaux de déminage humanitaire systématique entrepris le long des frontières Est et Ouest a permis la découverte et la destruction de **450.753 mines antipersonnel** dont 2.265 mines éclairantes. Ces opérations de dépollution des zones minées ont été effectuées manuellement.

5.2.1.2 ETAT RECAPITULATIF DES REMISES DE TERRES

OUEST	TLEMCEEN NAAMA	<ul style="list-style-type: none"> - Tlemcen / Commune de Sidi-Medjahed : Nettoyage d'un bouchon de mine - Naâma / Commune d'El-Aricha : Nettoyage d'un bouchon de mine - Tronçon de chemin de fer Mecheria / Bechar : Opération de nettoyage selon calendrier d'avancement des travaux établi entre le chef du détachement militaire et les responsables du projet « élargissement et modernisation de la voie ferrée Mecheria / Bechar ». Opération entamée le 03/01/2005, en instance de consolidation.
SUD-OUEST	BECHAR	<ul style="list-style-type: none"> - Commune de Boukais (PV du 31/01/2008) : - Commune de Moughel (PV du 02/03/2008): - Commune de Lahmar (PV du 03/03/2008) : - Commune de Bechar (PV du 01/06/2008)
EST	EL TARF	<ul style="list-style-type: none"> - El Tarf / commune de Souarekh (PV du 28/12/2008) - El Tarf / commune de R'mel Souk (PV du 17/09/2009) - El Tarf / commune de El Ayoun (PV du 29/10/2009) - El Tarf / commune de d'El Kala (PV du 15/03/2010)
	SOUK AHRAS	
	TEBESSA	<ul style="list-style-type: none"> - Tébessa / Commune de Negrine (PV du 15/09/2008) : - Tébessa / Commune de Thlidjene (PV du 22/02/2009) : - Tébessa / Commune de Bir El-Ater (PV du 27/09/2009)
	SETIF	<p>Sétif / au nord ouest de l'aéroport international : Nettoyage d'un champ de mines de deux (02) Km/ 10 m du 12/11/2008 au 03/01/2009 Enlèvement de 93 mines antipersonnel (Zone hors barrage)</p>

5.3 BILAN DES OPERATIONS DE DEMINAGE DES ZONES MINEES PAR L'ARMEE ALGERIENNE DANS SA LUTTE CONTRE LE TERRORISME

En application de la Convention d'Ottawa, il a été décidé de procéder au déminage de tous ces sites qui sont localisés au nord du pays. Ainsi, sur le territoire de la 5^{ème} Région Militaire, qui se trouve au Nord Est du pays, l'opération de déminage de l'ensemble des 48 pylônes a été exécutée et s'est soldée par la destruction de la totalité des 499 mines posées. Sur le territoire de la 2^{ème} Région Militaire se trouvant au Nord Ouest du pays , les 9172 mines antipersonnel posées sur dix (10) sites ont été détruites durant la période allant du 03 juin au 17 juillet 2005. Sur le territoire de la 1^{ère} Région Militaire se trouvant au centre du pays, 1225 mines antipersonnel sur les 6038 posées ont été détruites ; les sites restant à dépolluer demeurant toujours ciblés par les groupes terroristes.

A ce jour, le nombre de mines antipersonnel détruites est de 10.996 mines sur un total de 15.709 mines posées.

En raison de la persistance de la menace terroriste, le programme d'opération de dépollution devant initialement s'achever en 2007 a été prorogé.

5.4 BILAN DE DESTRUCTION DES MINES ANTIPERSONNEL ISOLEES

NEUTRALISATION DES MAP ISOLEES – ANNEE 2007

Dates	Wilaya	Circonstance de découverte	Nbr
10/01/2007	Alger	Découverte d'une MAP dans une salle omnisports aux Eucalyptus	01
16/01/2007	Djelfa	Découverte d'une mine antichar récupérée dans 1 refuge terroriste	01
22/01/2007	Blida	Découverte de 8 MAP	08
25/01/2007	Nâama	Découverte de 46 MAP (40 APID +6 bondissantes) au siège de la Kasma des Moudjahidine de Ain Safra	46
28/01/2007	Skikda	Découverte d'une MAP village MENZEL EL ABTAL (Azzaba)	01
31/01/2007	Médéa	Découverte d'une MAP à Oued Zaoua	02
13/02/2007	Souk Ahras	Découverte de deux MAP à TAOURA	01
18/02/2007	Ain Defla	Découverte d'une MAP à Djibel Berouagui	01
21/01/2007	Tlemcen	1 MAP à Zenata El Gaadi	01
03/03/2007	Batna	1 MAP à Tafrounete	01
05/03/2007	Bechar	11 MAP lors d'une opération de terrassement de terrain Beni Ounif	11
09/03/2007	Bechar	Découverte de 6 MAP à Beni Ounif	06
09/03/2007	Guelma	Découverte d'une MAP à Bechar Sid El Bakarate / Oued Fragla/Guelma par un citoyen	01
18/03/2007	Guelma	Découverte par un citoyen 8 MAP à El Khabbania / Bouchegouf	08
20/03/2007	Djelfa	1 civil blessé suite à l'explosion d'un obus à proximité de son domicile à Sad Ouled Gouini Ain Maabra/Djelfa. L'obus a été découvert par la victime à Djebel DAKDAR/Ain Maabad/Djelfa	
	El-tarf	Découverte d'une MAP par les ouvriers de la société des travaux hydrauliques à Ain El Assel	01
21/03/2007	Souk Ahras	Découverte d'une MAP par un citoyen LEMKIMENE / Sidi Fredj	01
25/03/2007	Ain Defla	Découverte de 2 MAP à proximité de poteaux électriques au douar BELOUNE /	02
29/03/2007	Tlemcen	Découverte de 8 MAP dans 1 champ agricole à Hiles	08
29/03/2007	Souk Ahras	1 MAP récupérée lors de la perquisition d'un domicile à BERRAL Salah	01
31/03/2007	Tébessa	Découverte d'une MAP par un citoyen à Douar Lahdjar Lasfer / Lahoudjbet	01
13/04/2007	Laghouat	Découverte d'une MAP	01
14/04/2007	El-Taref	Découverte de deux MAP sur le chemin de wilaya n°110 (Ain El Amel – R'Mel Souk)	02

23/04/2007	Souk Ahras	Destruction de 7 MAP, 4 obus de mortier et 04 obus d'artillerie datant de l'ère coloniale	07
26/04/2007	Guelma	Destruction d'un obus de 82mm datant de l'ère coloniale. Ce projectile a été découvert par un berger à Djebel Mechtet Elafia / Belkhir.	
29/04/2007	Constantine	Découverte d'un obus lors de travaux effectués par une société chinoise.	
09/05/2007	Tébessa	Découverte d'une MAP à Safsah / Aouinet	01
11/05/2007	Sétif	Destruction d'une mine antichar découverte par un citoyen à BELAA	
12/05/2007	Tébessa	Découverte d'une MAP bondissante par un citoyen à Safsah / Aouinet	
24/05/2007	Tébessa	Découverte d'une MAP bondissante par un citoyen à Mechta Ouled Ali Ben Saad / Ain Zerga	
31/05/2007	Souk ahras	Découverte de 15 MAP par les habitants de Mechtet Benatia / Taoura.	
06/04/2007	Guelma	Découverte de 15 MAP par des militaires	15
16/04/2007	Skikda	Découverte de 6 MAP par un citoyen à Senhadja/Bouhadjar/	06
19/04/2007	Boumerdes	Découverte de 4 MAP dans 1 refuge terroriste à Bouzegza	04
20/04/2007	Tlemcen	1 MAP découverte à EL M'KAM / Beni Said	01
22/04/2007	Souk Ahras	Découverte lors d'un terrassement de 29 MAP (16 +13) dans une école primaire à Taoura	29
23/04/2007	Blida	Découvertes de 5 grenades et 3 MAP au domicile d'un citoyen	03
05/05/2007	Ain Defla	Découverte d'une MAP à douar BELOUNA	01
24/05/2007	Ain Defla	Découverte d'une MAP au douar BELOUNA/Ain N'sour	01
25/05/2007	Mostaganem	Arrestation d'un individu détenant une MAP	01
01/06/2007	Bejaia	Découverte de quatre (04) engins explosifs dont 1 MAP à Azeghar/Drâa El Kaid	01
13/06/2007	Oran	Découverte de 4 MAP	04
15/06/2007	Relizane	Découverte d'une MAP découverte El Kouadir Oum El Drous/El Obrid	01
	Bechar	Découverte de trois MAP déterrées au niveau d'une ferme agricole Beni Ounif	03
17/06/2007	Oran	Découverte d'une MAP découverte dans la forêt El Medbra	01
26/06/2007	Oran	Découverte d'une MAP El Mactaâ/ Arzew	01

28/06/2007	Ain Defla	Découverte d'une MAP à proximité d'un réservoir d'eau	01
		Découverte de trois MAP (2 MPMP et 01 APID) par 1 citoyen travaillant au sein d'une société étrangère (TSO française).	02
07/07/2007	Djelfa	Découvertes de 2 MAP	02
11/07/2007	Annaba	Découverte de trois MAP dans un refuge terroriste à El Ouladja / Bouzig	03
	Skikda	Découverte de 2 obus par les ouvriers de la société COJAAL (autoroute Est Ouest) dans la zone de Fedj Dehir/El Harrouch	
15/07/2007	Annaba	Découverte d'une MAP à Bouzizi	01
20/07/2007	Skikda	Découverte d'un obus dans un chantier de Cojaal à Salah Bouchaour / (autoroute Est Ouest)	
4/08/2007	Tébessa	Découverte de trois MAP dans un refuge terroriste	03
17/08/2007	Nâama	Découverte d'un MAP à Djelfa Said El Botma	01
03/09/2007	Tébessa	Découverte de 5 MAP par 1 citoyen à Sebaikia	05
5/09/2007	Tlemcen	Découverte de 8 MAP (3 AC et 5 AP) El Maram/Tlemcen lors d'1 forage effectué par une société étrangère (chinoise)	08
11/09/2007	Souk Ahras	Découverte d'une MAP à Mechtet Bournane / Machrouha	01
29/09/2007	Tébessa	Découverte d'une MAP découverte par 1 citoyen à Ain Zerga	01
	Tiaret	Découverte de 10 MAP par un citoyen en son domicile à MEDRISSA/SOUGUEUR/Tiaret	10
06/11/2007	Skikda	1 MAP découverte par 1 citoyen à Hammam Tassa El Mrahna	01
11/11/2007	El-Tarf	Destruction d'1 MAP découverte par les ouvriers de la Société COJAAL au village El Firi/Ain El Assel	01
26/11/2007	Chlef	Découverte d'1 MAP à Tamadrara/Chlef	01
TOTAL DES MINES ANTIPERSONNEL ISOLEES DETRUITES COURANT L'ANNEE 2007 :			227

DESTRUCTION DES MAP ISOLEES — ANNEE 2008

Dates	Wilaya	Description de l'événement	Nbr
20/01/2008	Bordj.B.A	Découverte de 3 MAP Oued Sidi Aissa	03
13/02/2008	Tlemcen	Découverte d'une mine antichar datant de l'ère coloniale à El Makam	
15/02/2008	Tlemcen	Découverte de 7 mines antichar et 5 MAP à El Makam / Zouia	05
14/03/2008	Batna	Découverte d'un obus au douar Ouled Rabah / Ayoun El Assafir d'un obus sans détonateur datant de l'ère colonial par un citoyen au cours de travaux agricole sur son terrain	
23/03/2008	Tébessa	Découverte d'une MAP (mine bondissante) par un citoyen à proximité de son domicile à Berkat El Fres / Ain Zerga.	01
15/06/2008	Alger	Découverte d'une MAP / Tamenfoust	01
18/06/2008	Souk Ahras	2 MAP (1+1) découvertes par des citoyens à Souk Ahras	02
20/06/2008	Tlemcen	Découverte de 5 MPMB à BOUHLOU	05
23/06/2008	Guelma	Découverte d'une MAP à Badji / Mokhtar Medjez Essafa	01
07/07/2008	Sétif	Découverte de 2 MAP sans charge	02
	Sétif	Découverte de 05 MAP découvertes à Ain-Arnat	05
07/07/2008	Bejaia	Une MAP découverte par 01 citoyen à Ouled Soumam / Ouazlaguen	01
09/07/2008	Tlemcen	Découverte d'une MAP par 01 citoyen à Sebdou	01
24/08/2008	Tipaza	Découverte de 2 MAP Karbous	02
26/10/2008	Bouira	Découverte d'une MAP et d'un obus à Kaf Ahcène / Koudiat Taourit	01
08/11/2008	Bouira	Découverte de 03 MAP	03
13/11/2008	Tizi-Ouzou	Découverte d'un MAP à Tizi-Ouzou dans un refuge de terroristes.	01
13/11/2008	Bejaia	Découverte d'une MAP à Sidi Sais /Akbou	01
13/11/2008	El-Tarf	Découverte d'une MAP bondissante à Bouhadjar	01
14/11/2008	Blida	Découverte d'une MAP / Djebanel El Karmoud / Ighmaa	01
22/11/2008	Blida	Découverte d'une MAP	01
27/11/2008	Sétif	Découverte de deux MAP	01
30/11/2008	Sétif	Découverte d'une MAP	02
02/12/2008	Sétif	Découverte de 4 MAP	04
03/12/2008	Sétif	Découverte de 24 MAP	24

12/12/2008	Souk Ahras	Découverte d'une MAP à TAOURA	01
15/12/2008	Sétif	Découverte de 33 MAP (Ain Arnat)	33
19/12/2008	Sétif	Découverte de 17 MAP (Ain Arnat)	17
23/12/2008	Bordj.B.A	Découverte d'une MAP à Djebel Djidia / BBA	01
23/12/2008	Sétif	Découverte de 11 MAP à Ain Arnat	11
TOTAL DES MINES ANTIPERSONNEL ISOLEES DETRUITES COURANT L'ANNEE 2008 :			132

DESTRUCTION DES MAP ISOLEES – ANNEE 2009

Dates	Wilaya	Description de l'événement	Nbr
11/01/2009	Tlemcen	Récupération d'une MAP détenu illégalement par un citoyen à Sidi Medjahed	01
26/01/2009	Tébessa	Découverte de 3 MAP par des militaires dans la zone de Gara Zina / Setah	03
02/02/2009	Souk Ahras	Découverte d'une MAP par un citoyen à Sidi Fredj	01
16/02/2009	Bechar	Découverte d'une mine antichar dans la zone de Theniet El moudjahidine	01
20/01/2009	Tlemcen	Découverte de 7 MAP déterrées par les eaux de pluie à Sidi Djilali	07
02/03/2009	Naâma	Découverte de 9 MAP à Lemcif par des citoyens	09
04/03/2009	Blida	Découverte de 10 MAP par un berger à Bouinane	10
05/03/2009	Bechar	Découverte d'une MAP par un citoyen à Oued Karma	01
07/03/2009	Naâma	Découverte de 7 MAP par des ouvriers à Tiout	07
11/03/2009	Bechar	Découverte d'une MAP dans la cour du centre de formation professionnel de Beni Ounif	01
07/05/2009	El Bayadh	Découverte d'une MAP par un citoyen à Sidi Tifour	01
11/05/2009	El Tarf	Découverte de 8 MAP et d'un obus à Bouhadjar	08
18/05/2009	El Tarf	Découverte d'une MAP par un citoyen à Sidi Belgacem	01
23/05/2009	Souk Ahras	Découverte d'une MAP par un citoyen à Mechroha	01
25/05/2009	El Tarf	Découverte d'une MAP par un citoyen à Ain Kerma	01
04/06/2009	Naâma	Découverte de 6 MAP par un citoyen à Souika	06
07/06/2009	El Tarf	Découverte d'une MAP par un citoyen à Ain Assel	01

11/06/2009	El Tarf	Découverte d'une MAP par les Garde-Frontières de Bordj Boularès	01
22/06/2009	El Tarf	Découverte d'une MAP par un citoyen à El Chatti	01
09/08/2009	Tlemcen	Découverte de 3 MAP par des ouvriers d'une entreprise privée à Souani	03
16/08/2009	Naâma	Découverte de 10 MAP par un citoyen à Mekmen Ben AMMAR	10
18/08/2009	Souk Ahras	Découverte d'une MAC par un agriculteur dans un champ agricole à Hadada	
15/11/2009	Tebessa	Découverte d'une MAP par des ouvriers agricoles au cours d'une opération de reboisement au lieudit El Berka à El Kouif. 10 autres MAP ont été découvertes aux alentours par les artificiers dépêchés sur les lieux	11
TOTAL DES MINES ANTIPERSONNEL ISOLEES DETRUITES COURANT L'ANNEE 2009 :			86

DESTRUCTION DES MAP ISOLEES – ANNEE 2010

Au 31 mars 2010 : état Néant.

Du 1^{er} janvier 2007 au 31 mars 2010, le bilan des mines antipersonnel découvertes, isolées en dehors des zones soupçonnées, s'élève à : 445 unités.

5.5 BILAN DES OPERATIONS DE DESTRUCTION DES MINES ANTIPERSONNEL SAISIES :

Date	Objet	Juridiction compétente	Griefs	Décision de justice	Base légale
21/12/2006	Saisie de 85 MAP opérée à El-Amria et Bouzedjar.	Tribunal de Sidi Bel Abbès	Détention et usage de munitions de guerre à des fins de pêche.	Définitive du 04/07/2007. Condamnation à 2 ans de prison ferme et 500.000 DA à l'encontre de 2 prévenus et acquittement de 2 autres	Article 27 de l'ordonnance n°97-06 du 21 janvier 1997 relative aux matériels de guerre, armes et munitions et article 82-1 de la loi n°01-11 du 03 juin 2001 relative à la pêche et à l'aquaculture
03/02/2008	Saisie de 100 MAP au cours du démantèlement d'un réseau de trafiquants d'armes et de munitions.	Cour de Tlemcen	Constitution d'une association de malfaiteurs, importation et commercialisation d'armes de guerre de catégorie 1	Condamnation à 10 ans de prison de 2 prévenus et acquittement de 3 autres.	Article 196 et 177-1 du code pénal (ordonnance n°66-156 du 08 juin 1966, modifiée et complétée) et 26 de l'ordonnance n°97-06 du 21 janvier 1997
31/03/2008	Saisie de 2500 MAP au cours du démantèlement d'un réseau de trafiquants d'armes et de munitions à l'ouest du pays.	Tribunal d'Alger	Appartenance à un groupe terroriste et approvisionnement et soutien de groupes terroristes en explosifs	Décision du 20/12/2008. Condamnation à 6 ans de prison et 500.000 DA. Pourvoi en cassation du 06/01/2009.	Article 87 bis 4 et 87 bis 7 du code pénal
12/10/2008	Saisie de 60 MAP Opérée à El-Amria.	Tribunal de Sidi Bel Abbès	Commercialisation de munitions de guerre	Condamnation du 15/07/2009 à 1 année ferme et 50.000 DA. Pourvoi en cassation du 26/10/2009 par le Procureur Général.	Article 26-7 de l'ordonnance n°97-06 du 21 janvier 1997.
15/10/2008	Saisie de 72 MAP opérée à El-Kouif.	Tribunal de Tébessa	Détention de munitions de guerre de catégorie 1, détention de pièces archéologiques et explosifs à des fins de contrebande.	Condamnation du 15/11/2009 à 3 ans de prison d'un prévenu pour détention de munitions de guerre et acquittement pour le autres griefs	Articles 53 et 87 bis 7-1-2 du code pénal, articles 94 et 95 de la loi n°98-04 du 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel et articles 2 et 10 et l'ordonnance n°05-06 du 23 août 2005 relative à la lutte contre la contrebande.

18/03/2009	Saisie de 03 MAP opérée au port de pêche de Khemisti.	Tribunal de Koléa	Détention de munitions de guerre de catégorie 1	Condamnation, en première instance, du prévenu à 5 ans de prison et 1 million de DA, le 30/08/2009. Réduction de la peine en appel à 2 ans de prison et 50.000 DA, le 10/11/2009. Absence de recours en cassation.	Article 145 du code pénal et articles 10 et 31 de l'ordonnance n°97-06 du 21 janvier 1997.
24/03/2009	Saisie de 116 MAP opérée entre Sebdou et Sidi Djillali.	Cour de Tlemcen	Constitution d'association de malfaiteurs, port et transport de munitions de guerre de catégorie 1, détention illégale d'armes de catégorie 6.	Acquittement au profit de 3 prévenus. Condamnation d'un prévenu à 5 ans de prison et 1 million de DA. Condamnation d'un autre prévenu à 3 ans de prison et 100.000 DA.	Article 53 du code pénal, 36 et 39 de l'ordonnance n°97-06 du 21 janvier 1997 et 310, 314, 600 et 602 de l'ordonnance n°66-155 du 05 juin 1966 portant code de procédure pénale, modifiée et complétée.
02/02/2010	Saisie de 183 MAP opérée à Maghnia. Affaire relatée par la presse écrite sous le titre « Saisie de 500 MAP entre Ain Sefra et Tlemcen »	Tribunal de Tlemcen : Désistement de l'affaire au profit du pôle pénal spécialisé d'Oran	Constitution d'une bande criminelle organisée, importation, commercialisation et détention d'explosifs	Condamnation le 02/02/2010 de 5 prévenus à 12 ans de prison et 10 ans de privation des droits civiques et civils et acquittement au profit de 2 autres prévenus. Cette décision a fait l'objet d'un appel du parquet concernant l'acquittement des 2 prévenus et d'un appel des 5 condamnés en première instance.	Articles 53 et 87 bis du code pénal et articles 1, 3, 17 et 26 de l'ordonnance 97-06 du 21 janvier 1997, article 3 du décret d'application n°98-96 du 18 mars 1998 et articles 14 et 15 de la loi n°05-06 du 23 août 2005 sur la contrebande.

Confisquées au profit du Trésor Public, les mines antipersonnel, objet de ces affaires, ont été remises à la Gendarmerie Nationale qui a procédé à leur destruction.